



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°14

Le 30/09/2021

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2021 nous certifions que le pilote : **Etienne Cheli** non catégorisé selon la liste officielle 2021 de la FIA, sera catégorisé Bronze\* pour l'épreuve du **Paul Ricard**.

Il participera à l'épreuve du **Paul Ricard** dans la catégorie **Pro Am**, équipe **CMR**.

Il aura comme équipier, **Stéphane Lemeret**, catégorisé Silver FIA.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Cette dérogation sera annulée si le pilote change d'équipier, d'équipe ou de voiture pour l'épreuve en question.

La performance de tout pilote bénéficiant d'une dérogation sera évaluée en performance par le comité sportif et cette dérogation pourrait être annulée sans préavis en cas de résultats qui ne seraient pas en ligne avec ceux des pilotes de la catégorie concernée.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12.1 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12.7, pendant les 2 dernières épreuves, tout changement de voiture et/ ou de modification de l'équipage entrainera l'invisibilité de ceux-ci au classement pilotes et team pour ces manches.

Laurent Gaudin  
Manager Général

Guy Clairay  
Responsable Sportif

Joel Do Vale  
Directeur d'Epreuve /FFSA

Josep Besoli  
Président du Collège

